



Diplome sans nomination dans le grade fonction publique hospitali

Par **bemur**, le **02/04/2012** à **09:27**

Bonjour,
Peut-on m'obliger à occuper des fonctions infirmières en m'affectant dans les services de soins en qualité d'aide soignante et en ne reconnaissant pas mon diplome après une formation promotion professionnelle. Qui est responsable en cas de problème ?